

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18262**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle CoMédiA Conception de projets et Médiation Artistique et culturelle,

Domaine : Sciences Humaines et Sociales, Mention : Gestion des projets et structures artistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3 (IUT Bordeaux Montaigne)	Directrice de l'IUT Bordeaux Montaigne, Président de l'université Bordeaux Montaigne

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134g Art et patrimoine ; Art et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à la conception et au montage de projets culturels. Il s'agit dans une phase de conception de projet d'envisager le positionnement stratégique du projet en fonction de son contexte, de mobiliser des artistes et des projets artistiques pertinents pour l'action, de construire des partenariats avec d'autres structures dans le contexte d'action. Le professionnel met ensuite en œuvre les projets sur le terrain, il est alors amené à rechercher des financements publics ou privés et à assurer le suivi administratif, technique et financier du projet. Son travail consiste aussi à valoriser le projet et à l'évaluer. Pour cela il doit maîtriser les outils et les méthodes de communication, pouvoir effectuer des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'action et mettre en place des évaluations partagées avec les partenaires du projet.

Pour mener à bien ces activités, le professionnel devra maîtriser les compétences suivantes :

- Construire des outils d'observation et d'analyse du terrain, repérer les réseaux d'acteurs et des orientations politiques
- Reconnaître les enjeux artistiques contemporains et les différentes possibilités d'intervention des artistes
- Repérer les enjeux et les acteurs du contexte d'action, identifier les publics
- Comprendre les attendus des organismes sollicités et adapter sa demande sans dénaturer le projet
- Construire un budget réaliste, maîtriser les normes de présentation en vigueur en comptabilité
- Maîtriser le langage juridique minimum et les principes juridiques qui ont trait aux cas de figure les plus souvent rencontrés pour

l'organisation d'événements culturels

- Repérer les différentes étapes de la conduite d'un projet en définissant les ressources à mobiliser et en envisageant les contraintes
- Maîtriser les outils de communication les plus pertinents en fonction de l'action à mener
- Repérer et mettre en valeur les points forts et les points faibles d'une action par rapport aux objectifs de départ
- S'inscrire dans une approche réflexive par rapport aux actions menées, aux ressources engagées et aux résultats obtenus

Sur le fond, il convient de souligner que ces compétences sont au service de démarches artistiques et culturelles qui visent à construire du sens ; en conséquence elles ne se réduisent pas à des techniques mais soutiennent les interrogations éthiques des opérateurs culturels. Ce souci anime l'ensemble du projet de formation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les concepteurs de projets culturels travaillent dans les services culturels de collectivités territoriales (mairie, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, conseil général, conseil régional) ; des compagnies de spectacles vivants (théâtre, danse, musique, arts de la rue, cirque) ; des musées (arts, histoire, ethnographie...) ; des comités d'entreprise ; des établissements ou services scolaires (enseignants responsables de projets artistiques et culturels) ; des écoles de musique ; des centres culturels ; toutes les associations culturelles qui portent des festivals, des échanges culturels internationaux...

- Directeur ou assistant de direction de centre culturel
- Chef de projets (montages de projets culturels pour une association, une collectivité territoriale)
- Chargé de production artistique (programmations de spectacles ou d'expositions)
- Chargé de diffusion
- Administrateur (équipements culturels, associations, compagnie arts vivants)
- Responsable de service éducatif (musées, théâtre...)
- Médiateur culturel (musées, théâtre...)
- Chargé de mission en ingénierie culturelle
- Chargé de développement culturel (milieu urbain ou rural)

Il s'agit dans tous les cas de professionnels spécialisés dans l'ingénierie culturelle, la production et la diffusion, sachant mettre en relation des acteurs institutionnels aux pouvoirs financiers décisifs, des partenaires artistiques et des publics.

Selon le type de situation professionnelle, ces activités seront amenées à se moduler :

3 exemples de situations professionnelles :

- Dans un théâtre, le professionnel est responsable du service culturel, il doit élaborer des projets de médiation en fonction d'une programmation artistique qu'il n'a pas élaborée. Toutefois, il est à même de savoir quel type d'action mener en fonction du type de proposition artistique. En fonction de ces projets, il développera des partenariats sur le territoire avec des écoles, des centres sociaux, éventuellement un hôpital ou une prison avec lesquels il définira les meilleurs moyens pour atteindre ces publics (venir au théâtre ou proposer aux artistes d'animer un atelier ou de faire une représentation dans ces lieux). Le niveau d'autonomie dans le projet dépend de l'organisation interne de la structure, ainsi la conception de projet se construit en lien avec la politique de l'établissement. De même le professionnel peut disposer d'une enveloppe budgétaire définie par la direction ou bien devoir rechercher des partenariats financiers et construire un budget pour développer des actions spécifiques.

- Dans une collectivité territoriale, le professionnel en tant qu'agent de développement culturel a pour mission d'installer une présence artistique sur un territoire. Il peut le faire de deux manières, soit en proposant lui-même des actions (ateliers de sensibilisation, ou organisation de manifestations, de festivals par exemple) ou bien en favorisant les projets existants et en s'appuyant sur des structures professionnelles existantes pour ce développement culturel.

- Dans une compagnie de théâtre ou un collectif d'artistes sous statut associatif, le professionnel occupe une fonction d'administration, il gère les activités quotidiennes de l'association. Souvent seul salarié permanent de la structure, il a des fonctions polyvalentes de gestion, de communication, de recherche de financement et plus généralement d'accompagnement des projets de création de leurs productions (recherche de partenariats publics et privés) à leurs diffusions (recherche de lieux de diffusion en France et à l'étranger).

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Rythme d'organisation de l'alternance :

- L'alternance est organisée selon un rythme de 16 semaines de cours, 6 semaines de stage, 9 semaines de cours et 8 semaines de stage. Le deuxième stage dure 8 semaines minimum.

Durée et objectifs des séquences :

Les 450 heures de cours et 150 heures de projet tuteuré et 300 heures de travail personnel donnent lieu à 3 regroupements de début octobre à fin janvier, de la mi-mars à début juin et la 1ère semaine de septembre. Le stage se déroule sur 2 périodes de début février à la mi-mars et de début juin à fin juillet.

- Ce rythme a été choisi après discussion avec les partenaires professionnels comme étant le plus adapté à une implication réelle et suivie sur le terrain, tout en offrant une durée d'enseignement continu suffisante.

- L'objectif des séquences en entreprise est de mettre en œuvre les acquis théoriques dans des applications concrètes et, ce faisant, de permettre à chaque stagiaire d'élaborer son projet professionnel.

UE1 : Environnement institutionnel et politique (12 ECTS)

- Situer son projet dans un environnement institutionnel et politique par la compréhension des enjeux culturels locaux, nationaux, européens et internationaux

- Identifier les acteurs et les réseaux pour construire des partenariats pertinents

- Repérer les enjeux concernant les différents publics auxquels s'adresse le projet

UE2 : Enjeux artistiques et culturels (6 ECTS)

- Comprendre les enjeux sociaux, esthétiques et politiques des arts vivants et des arts visuels. Mieux apprécier chez les différents acteurs en présence, les logiques d'action à l'œuvre dans ces secteurs d'activité

- Etre en mesure de mobiliser des artistes et des projets artistiques pertinents pour l'action et en assurer la médiation

- Acquérir des éléments de méthode pour concevoir un projet de médiation culturelle d'une ressource patrimoniale située dans son contexte territorial

UE3 : Conception et mise en œuvre du projet culturel (12 ECTS) :

- repérer les différentes étapes de la conduite de projet en définissant les ressources à mobiliser et en envisageant les contraintes

- Envisager la coordination des actions et les partenariats pour le suivi du projet et le maintien de ses objectifs

- Elaborer un budget réaliste, maîtriser les normes de présentation en vigueur et suivre le budget

- Situer son projet dans un cadre légal. Respecter les cadres légaux de mise en œuvre d'un projet (droit d'auteur, législation sur le spectacle...). Pouvoir être un interlocuteur des juristes lorsque l'action demande l'intervention de professionnels du droit

UE4 : Présentation et communication du projet (8 ECTS) :

- Elaborer un plan de communication, utiliser les outils de communication appropriés. Présenter le projet à l'écrit et à l'oral

- Savoir rédiger des notes de synthèse, acquérir une technique efficace de prise de note. Développer le potentiel individuel de communication interpersonnelle. Maîtriser les outils de communication professionnelle en situation de prise de parole en public et

d'entretiens individuels

- Gérer l'organisation et l'animation de réunions

UE5 : Analyse de pratiques professionnelles (9 ECTS)

- Connaître la situation de l'emploi culturel

- Connaître les techniques de recherches d'emploi

- Savoir analyser les actions menées en situation professionnelle. Diagnostiquer la situation des structures culturelles rencontrées lors des stages

- Maîtriser les outils et méthodes pour le diagnostic social et la recherche action

UE6 : Mise en situation professionnelle (6 ECTS)

- Approfondir la connaissance et l'analyse de terrains, de pratiques et/ou de dispositifs du champ professionnel

UE7 : Insertion professionnelle (7 ECTS)

- Mettre en application ses acquis lors d'un stage pratique de 14 semaines

- Conceptualiser et approfondir, à partir d'une problématique, une réflexion en relation avec l'expérience des stages.

- Être en capacité de préciser sa future position professionnelle

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires et professionnels intervenants dans la formation
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires et professionnels intervenants dans la formation
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Universitaires et professionnels intervenants dans la formation
Par expérience dispositif VAE	X		Conformément à la réglementation VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 16/07/2010 relatif à l'habilitation de l'Université Bordeaux 3 à délivrer le diplôme national de licence professionnelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Arrêté du 27/05/2016 accréditant l'Université Bordeaux Montaigne à délivrer la licence professionnelle CoMédiA - N° accréditation 20160630 - Dénomination nationale : Gestion de projets et structures artistiques et culturels

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/chiffres-cles/devenir-des-diplomes.html>

Autres sources d'information :

www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr

<http://www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3 : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

IUT Bordeaux Montaigne

Université Bordeaux Montaigne

Adresse : 1 rue Jacques Ellul - 33080 BORDEAUX CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Cette licence professionnelle est une transformation du Diplôme Universitaire COMEC,
Concepteur de projets culturels, certifié RNCP, niveau 2,

Date du Journal Officiel : 18/11/2005,

N° de la fiche RNCP : 4027